
11.3. SSI – EMBAUCHE

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie désire procéder à l'embauche de monsieur Maxime Labonté à titre de pompier et premier répondant;

CONSIDÉRANT l'expérience de M. Labonté dans le domaine de la sécurité incendie et puisqu'un poste de lieutenant est vacant;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

D'autoriser l'embauche de monsieur Maxime Labonté à titre de pompier et premier répondant au poste de lieutenant selon la politique salariale en vigueur;

De préciser que les employés engagés à titre de pompiers et premiers répondants ont l'obligation de faire de la garde PR tous les mois afin d'éviter les bris de service et assurer la sécurité de la population saint-pienne;

ET DE lui remettre un exemplaire du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux qui dicte la conduite des employés de la Ville de Saint-Pie.